



**RÉGIE CAMPING MUNICIPAL d'ONDRES**  
**Mairie d'ONDRES**  
 2189, avenue du 11 novembre 1918  
 40440 ONDRES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Régie « Camping municipal d'Ondres » (40440) – Département des  
 Landes**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2026  
 à 16H30 en Mairie d'ONDRES**

**Délibération n°2026-03-05**

Nbre de membres afférents au Conseil d'Administration	4	Date de la convocation : 05/03/2026
En exercice	4	
Qui ont pris part à la délibération	4	

**Présents** : Jérôme NOBLE ; Éva BELIN ; Serge ARLA.

**Absents excusés** :

Nadine DURU a donné procuration à Serge ARLA en date du 12 mars 2026.

**Secrétaire de séance** : Serge ARLA.

**OBJET : TARIFICATION 2026**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de gestion des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, il convient de délibérer afin de modifier ou de compléter les tarifications applicables au Camping Municipal de Ondres pour l'année 2026.

En effet, certains services et prestations nécessitent d'être intégrées, des conditions tarifaires ajoutées ou modifiées, afin d'être adaptés aux contraintes rencontrées et répondre aux mieux aux besoins et aux attentes des usagers.

La présente délibération a donc pour objet de compléter et de préciser la grille tarifaire 2026 du Camping Municipal, garantissant ainsi l'équité et la transparence dans l'application des tarifs, tout en permettant le recouvrement des recettes correspondantes.

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2221-18 et R2221-19 ;

**VU** la délibération n°2025-12-06 en date du 19 décembre 2025 fixant les tarifs 2026 du Camping Municipal ;

**VU** la délibération n°2026-02-03 en date du 27 février 2026 complétant la tarification 2026 ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 040-922074554-20260313-DELIB2026\_03\_05-DE



**CONSIDERANT** qu'il convient d'abroger et de remplacer la délibération n°2026-02-03 pour porter de J-14 à J-45 la possibilité d'appliquer des remises de 10% à 30% sur le prix des séjours,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1.** D'abroger et de remplacer la délibération n°2026-02-03 en date du 27 février 2026, pour porter les conditions tarifaires 2026 comme indiqué au document joint en annexe.

**ARTICLE 2.** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le 13 mars 2026.  
Le Président,**

Acte rendu exécutoire le 13/03/2026

- après télétransmission électronique le 13/03/2026

- et publication ou notification le 13/03/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026



ID : 040-922074554-20260313-DELIB2026\_03\_05-DE

# TARIFICATION 2026 - ANNEE

Taxe de séjour	0,86 €	Par personne + de 18 ans
<b>RESIDENTS MOBIL HOME</b>		
Frais d'installation	5 000,00 €	
Période du 1er mars au 30 novembre	4 250,00 €	Eau Electricité Gaz inclus
<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>		
Animal	8,00 €	Par jour
Ménage fin de séjour	90,00 €	
Late check out mobil home	30,00 €	
Late check out emplacement	20,00 €	Par emplacement
Visiteur	8,00 €	
Location réfrigérateur sur emplacement	9,00 €	Par emplacement
Kit bébé	30,00 €	A la semaine
	5,00 €	Par jour
Demi pension adulte	20,00 €	Par jour
Demi pension enfant - de 11 ans	11,00 €	Par jour
Kit draps lit 1 place	10,00 €	Par lit
Kit draps lit 2 places	15,00 €	Par lit
Kit serviette	8,00 €	Par personne
Jeton machine à laver (lessive incluse)	6,00 €	
Jeton sèche linge	4,00 €	
<b>TARIFS SPECIFIQUES</b>		<b>CONDITIONS DE TARIFICATION</b>
Soucis techniques de plus de 48 heures		De 10 à 30 % de remise sur le séjour
Soucis techniques de plus de 48 heures		1 Nuit offerte sur prochain séjour
Promotion à J-45		Jusqu'à 65 % de remise sur le séjour
5 Séjours offerts : Association ou cadeau communication		Gratuité totale (hors saison) sur mobil home, chalet ou logement insolite

## LOCATION SALLE

### Tarifs du samedi au dimanche

	Résident ONDRES		Hors Résident	
	Salle seule	Pack salle + hébergement	Salle seule	Pack salle + hébergement
Du 1 <sup>er</sup> mars au 30 novembre (hors juillet août)	500€	250€ + minimum 10 hébergements (locat <sup>f</sup> ou emplacement)	1000€	500€ + minimum 10 hébergements (locat <sup>f</sup> ou emplacement)

Caution salle	1 000,00 €	
Table rectangulaire - Caution de 200,00 €	3,00 €	Par pièce/wk
Banc - Caution 200,00 €	2,00 €	Par pièce/wk
Forfait ménage	200,00 €	
Forfait sécurité (9h de présence)	200,00 €	Si camping non gardé au moment de la location